

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

28X21

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Collectivité a montré sa volonté de s'insérer dans une démarche de développement durable par les actions déjà conduites notamment dans le domaine de la restauration municipale. Aujourd'hui, le souci de la préservation de notre planète pousse les collectivités à s'engager davantage dans celle-ci.

La démarche « Territoires Durables » offre une vision transversale, optimise les actions existantes et en développe de nouvelles pour aller vers des solutions d'avenir sans augmentation du budget municipal.

Elle permet de faire des économies en luttant contre le gaspillage, de rationaliser les dépenses et de raisonner en terme de coût global.

Par son engagement, la Commune des Pennes Mirabeau inscrit son territoire dans l'innovation et le progrès.

En plus d'amplifier les actions en cours, il est proposé l'élaboration d'un Plan Communal de Développement Durable.

Dans cette optique, la commune a déposé un dossier de candidature à l'Agence Régionale pour la biodiversité et l'Environnement Région Sud afin de pouvoir bénéficier des aides mises à disposition par l'État et la Région et être informée de toutes innovations en la matière.

L'objectif de cette postulation pour la ville des Pennes-Mirabeau est de participer pleinement à la stratégie globale de transition écologique de notre Région.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable et son adhésion au dispositif « Territoire Durable »

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI